Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Chaouel 1445
19 Avril 2024

N° 46

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **956**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **956**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **958**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **964**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **964**
Avis aux créanciers **970**
Convocations
Sociétés anonymes **971**
Autres sociétés **976**
Divers
Avis au public **977**
Rectificatifs **978**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une entreprise privée

Nom de l'entreprise : Société Communautaire Locale de Services maritimes à Baliana Al-Sharqiya Al-Amra

Type d'entreprise : locale

Le montant du capital souscrit de la société est de dix mille (10.000) dinars

L'adresse prévue du siège social : Baliana El Sharqia, délégation d'Amra, gouvernorat de Sfax

Objet de l'entreprise : L'entreprise est constituée d'un marché de gros aux poissons, d'une unité de production de glace, d'une pompe de vente d'essence et d'une pisciculture.

La durée de l'entreprise est de 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statut modèle : au Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n° 24/02 le 28 février 2023.

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement : 50 actions pour lesquelles 10 000 dinars sont payés.

Domaine juridique : Un nombre de 50 actions, équivalent à 10.000 dinars, sera immédiatement payé et distribué à ceux qui désireront contribuer à la base sociale de chaque personne, conformément à ce qui est stipulé au chapitre 6 des Dispositions Générales du chapitre premier du décret présidentiel. Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées et en cas de dépassement du nombre fixé, une notification sera faite par notaire passé et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

Fondateurs :

Abdoul Karim Malik

Ahmed Al-Adwani

Lotfi Malik

Farés Adwani

Fawzi Al-Hasani.

2024R00900SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES «RANDA»

Société anonyme

Au capital de 41 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0005885W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31/8/2022, enregistré à la recette des finances d'EL-Yassminet le 07/09/2022 sous le n°22701876, Quittance n°M049034, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 03/04/2024 sous le n°202450898, il a été décidé ce qui suit :

1- Extension de l'objet social de la société pour inclure la production et la vente de l'énergie électrique.

2- Modifications corrélatives et mise à jour des statuts.

2024R00905SANB2

Notice

Augmentation du capital en numéraire

De 134 650 000 à 143 700 000 de dinars

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars divisé en 26.930.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Registre de commerce : B1152312004

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024 enregistrée à la recette des finances Charguia1 le 8 avril 2024, sous le numéro 24703432 quittance n°55258 et dont une copie a été déposée auprès du registre national des entreprises le 15 avril 2024 sous le numéro AC01472024, les actionnaires de la société SOSTEM ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de neuf millions cinquante milles dinars (9.050. 000 DT) pour le porter de 134 650 000 à 143 700 000 de dinars DT réalisable comme suit :

- Emission en numéraire : de 1.810.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et émises au nominal soit 5 dinars par action.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux détenteurs des actions anciennes tant à titre irréductible à raison 181 actions nouvelles pour 2693 actions anciennes qu'à titre réductible.

- Les actionnaires pourront exercer leur droit à titre irréductible dans les 15 jours de la date de publication de la présente notice au JORT et à titre réductible dans un délai d'une semaine à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible. Les actions qui ne sont souscrites ni à titre irréductible ni à titre réductible sont totalement réservées à la SPIDIT

- Libération : Les actions sont à libérer intégralement à la souscription.

- La jouissance des actions nouvelles souscrites : les 1.810. 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2024

- Le lieu de souscription et de versements : les souscriptions seront reçues sans frais aux bureaux de la SOSTEM au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis,

- Les fonds seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'UBCI sous le Numéro 11 000 0003576 081 788 23.

2024R00918SANB2

Dépôt des états financiers relatifs à l'exercice 2023

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Nomination d'un administrateur

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

SOCIETE IMMOBILIERE ET COMMERCIALE «SIMCO»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Route de l'hôpital militaire - Bab Saadoun 1005 Tunis

Identifiant unique : 0487532A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 5 avril 2024 sous le n° 24703367 - Quittance n°M054191, du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 5 avril 2024 sous le n°24803368 - Quittance n°M054203 et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 5 avril 2024 sous le n°24803369 - Quittance n°M054206, il a été décidé de :

- Renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Fayçal Kechrid,

- Société de Fabrication des Boissons de Tunisie S.F.B.T,

Et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026,

- Nommer la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses S.E.A.B.G en tant qu'administrateur, et ce pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026,

- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes, cabinet Ali Lahmar, et ce pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2024, du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2024, du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2024, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 16 avril 2024 sous le n°202452768.

2024R00930SANB2

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2000 000 dinars

Siège social : 34 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002

Identifiant unique : N°0428512 S

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 29 juillet 2023, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 5 mars 2024 sous le numéro 24701226, quittance numéro 18735, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202452229 en date de 12/4/2024, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mohamed Hamdane en qualité du Président du conseil d'administration et Président Directeur Général jusqu'à la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/7/2024.

2024400899SANB2

Groupe de l'Enseignement et des services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : 18 Rue Nelson Mandela Tunis 1002

Identifiant unique : N°0510265 N

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 17 février 2024, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 5 mars 2024 sous le numéro 24701130, quittance numéro 18753, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202452225 en date de 12/4/2024, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mohamed Hamdane en qualité du Président du conseil d'administration et Président Directeur Général jusqu'à la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/7/2026.

2024400900SANB2

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société anonyme

Capital social : 14.351.600 Dinars

I.U : 0633291W

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 3/4/2024 (enregistré à la Recette des finances -Rue de Paradis - Ariana le 3/4/2024 sous En°24703392 Qn°M047135) et suivant une Attestation d'Enregistrement de la Bourse de Tunisie du 8/4/2024 sous N°E 2024-0387

- Mr. Soren Borup Norgaard démissionne de ses fonctions de président du conseil.

- Les administrateurs autorisent la cession d'une action.

- Les membres du conseil décident de nommer Mme. Maria Del Mar Donate Catala en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation de la Bourse a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 15/4/2024 sous I.U n°0633291W dossier n°202452337.

2024400910SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 avril 2024, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 4.4.2024, Quittance n°M024753, enregistrement n°24500835 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15.4.2024, sous le n°202452363, il ressort que :

- Le capital social a été porté de quatre million deux cent mille Dinars (4.200.000), à cinq million deux cent mille Dinars (5.200.000), et ce par apport en numéraire de un million de Dinars (1.000.000), et la création de 100.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2024T00361SRLB2

SOCIETE AMMAR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 Dinars

Siège : Route de Menzel Chaker km 28.5 Bir Mellouli Sfax

M.F : 1552953 V N M 000

RC : B8131172018

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 Mai 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 22 mai 2018 Quittance n°M003091 enregistrement n°18802835 dont une copie originale a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202452182 en date du 12 Avril 2024 il a été décidé de permettre au gérant de la société d'hypothéquer les biens de la société y compris les biens meubles, les biens immobiliers, les terrains, les actifs commerciaux et les autres actifs au profit des banques.

2024X00453SRLB2

Liquidation

Société El Gharbi Voyages

SARL au capital de 2 000,000 dinars

M.F : 1730615 X A M 000

En vertu de la résolution décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 23 Février 2024, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 7/3/2024, Quittance n° M 030346, enregistrement n°24503107, a décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Madame Manar Gammoudi en qualité de liquidateur.

Ce procès-verbal a été inscrit au Registre national des entreprises de Sidi Bouzid le 14 Mars 2024 sous le numéro 202446440.

Les créanciers peuvent se présenter avec les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

Avenue Habib Bourguiba immeuble SNIT - 9100 Sidi Bouzid, ou appeler le numéro : 98 443 164, dans un délai ne dépassant pas la période de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024X00462SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Déclaration de cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signé et légalisé en date du 18/3/2024 auprès de la Municipalité de Tabarka et enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 19/3/2024 dont quittance n°M014003 et enregistrement n°24200410, représentés par sa mandataire : Madame Khemissi Houda bent Rafik ben Mahmoud, en l'occurrence, titulaire de la carte nationale d'identité n°07983318, délivrée le 15/12/2022, domiciliée à Cité El-Corniche Tabarka s'est désistée et a cédé le fonds de commerce à Monsieur Kraoui Hafedh ben Mohamed ben Amara, titulaire de la carte Nationale d'identité n°07902399, délivrée le 23/9/2014. La cession susvisée concerne tout le fonds de commerce du local destiné au commerce de fabrication et vente des gâteaux, sis à : 12 Avenue de l'environnement Tabarka.

Par ailleurs, le bénéficiaire de cette cession, en la personne de Monsieur Kraoui Hafedh a élu domicile de son avocat Monsieur Salem Askri, au 47 rue d'Algérie/Tabarka aux fins de recevoir les éventuelles oppositions. Et ce dans un délai n'excédant pas vingt jours à partir de la date de la parution de cette déclaration au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Au-delà de ce délai imparti, les oppositions ne produiront plus leurs effets, conformément à la loi.

Le présent avis a été publié aux quotidiens «Essabeh» et le «Temps» du 9/4/2024.

2024T00360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP en date du 26/3/2024 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 02/4/2024 sous n° 24202298 quittance n°M041442, Mr Abdesslem Sehli, a vendu à Mr Iheb Hamrouni, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des parfums, produits alimentaires, épices et produits de nettoyage situé au numéro 04 rue Bechir Saaoud Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au plus tard dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la vente au JORT au domicile élu sis au numéro 04 rue Bechir Saaoud Ariana.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» en date du 12/4/2024.

2024T00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 19/02/2024 enregistré à la recette des finances de Korba le 22/02/2024 quittance n°M015282 enregistrement 24200495 rédigé par maître Walid Salem l'avocat à la cour d'appel son matricule fiscal numéro 1126928/T son bureau sis 86 avenue Hédi Chaker Nabeul monsieur Mohamed Sabeur ben Hédi ben Tomi el Mathlothi sis à la rue lobnen Korba a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que buvette sise à l'avenue de révolution el Karama Korba à monsieur Mohez Essaidi sis à l'avenue sidi Maammar Hammamet les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse indiquée dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 10/3/2024.

2024R00671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Acil Masmoudi avocat enregistré à la recette des finances rue Abouloubaba Mrabet Gabès le 21/3/2024 quittance n°M022471 enregistrement n°24202696. La société ENNAKL Autos demeurant au 21 rue de l'artisanat Z.I. la Charguia2, à (MTS) auto centre Gabès SARL demeurant à Immeuble Tims 1er étage N 1-1 centre urbain Nord titulaire de l'identifiant unique J1849044. La totalité du F.C. avec ses éléments corporels et incorporels situé à zrig délégation de Gabès sud exploité pour l'activité commerciale d'agence agrée ENNAKL, Le prix de vente est fixé à la somme de quatre cent mille dinars (400.000.000dt).

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Masmoudi Med Acil au 15 av. Slimen Ben Slimen Manar II Tunis 20 jours après sa publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux suivants Le Quotidien et Echourouk du 16/4/2024.

2024R00901FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 19 février 2024 rédigée par Mme Aziza El Tarablsi, avocate à Tunis, et enregistrée le 5 mars 2024 à la Recette des Finances de Ras Jebel sous le numéro (24201092) et le reçu (M022846) M. Arabi Ben Abdel Fattah Ben Othman a vendu à Mme Souad bin Majid Mezlini, épouse d'Ali Hamdi Kamel, le fonds de commerce complet aménagé en café salon de thé "Arabesque", situé au 14 Janvier, Ras Jebel 7070, avec tous ses éléments matériels et immatériels.

L'annonce de cette vente a été publiée dans le journal "Echourouk" en date du 29-3-2024. Les oppositions à cette vente peuvent être formulées par écrit auprès de l'acquéreur, concernant le fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/4/2024, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 12/4/2024 sous n°24200986 quittance n°M027387. Mr Ahmed Ben Ramzi Belhadj Braham, titulaire de la CIN n°14020558 a vendu et cédé à Mr Slim JLASSI, titulaire de la CIN n°05518516 et à Mr Mohamed AL HENI, titulaire de la CIN n°12852927 représenté par son frère Mr Moez AL HENI par procuration signée le 6/5/2022, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café de 1ère Catégorie dénommé «Chams» (Identifiant Unique N°1814161A), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Souheil Ben Amrou - Cité Riadh 4023 Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'Avocate le Maître Zmorda Fadhlaoui à son bureau sis à l'Avenue Hsouna Ayachi - Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/4/2024.

2024S00487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 18/3/2024 signé le 21/3/2024 enregistré à la recette des finances avenue Victor Hugo le 25/3/2024 sous le n°24201536, Monsieur Adel Ben Lotfi Ben Hassan Yousfi, demeurant au 39 Rue Okba Gouvernorat Kairouan titulaire de la CIN n°11900161 délivrée le 18/02/2022 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Mouldi Ben Salem Bou Abdallah, demeurant à Immeuble «A» Appartement n°42 Résidence «AL CHERIF» Quartier «EL TAHRIR» Tunis, titulaire de la CIN n° 04739855 délivrée le 8/02/2023, le fonds de commerce nommé «Dawn Tawn» destiné au café exploité au local situé au complexe résidentiel «Résidence Errayahin» au rez-de-chaussée Sahloul Sousse 1.

Les oppositions doivent être adressées au Bureau de Maître Ben Dhaou Kamel demeurant à Rue Ichbilia - Bâtiment El Habib Zrouka Trocadéro Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°11889 du 3/4/2024 et au Journal «Le Quotidien » n°7082 du 3/4/2024

2024S00492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signature légalisée devant la commune Elwardenine le 6/3/2024 et enregistré par la recette des finances de Esahlin le 27/3/2024 Reçu n°Mo13814 n° d'enregistrement 24200688, Yosr Mtir titulaire de la CIN n°09325754 délivrée le 02/5/2017 ; vend à Feris Nawar la totalité du fonds de commerce situé à la rue commerciale Sidi Ameur Sousse "coin gourmand foo". Les oppositions seront effectuées chez Maître Rim Achour Avocat 37 Rue Tahar Sfar Sousse et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/4/2024.

2024S00497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 2/4/2024, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/4/2024 sous n°24202510 quittance n°M028205. Il a vendu et référé Mr Rached Hajjej, titulaire de la CIN n°03800263 à Mme Marwa Attia, titulaire de la CIN n°06961138, la totalité du fonds de commerce du local utilisé comme restaurant populaire, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Batha Ghor May, au marché central de Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 12/4/2024.

2024S00501FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 4/4/2024 et enregistré à la recette de finance de Ghomrassen le 4/4/2024 sous le n°24200190 (quittance n°M006659) Ali ben Abdalah Ghrabi titulaire de CIN n° 06503818 et titulaire du matricule fiscal n° 000/c/n/619334 a vendu à Noureddine Ben Mohamed Elarbi Lahrech titulaire de la C.I.N n°05085752 tout le fonds de commerce situé à Rue Ettayeb Mhiri Ghomrassen Tataouine le fonds de commerce représente un point de vente de produits alimentaires.

Les oppositions probables doivent être formulées entre les mains du Maître Nader Daouas l'avocat dans son adresse, à savoir, Rue Victor Hugo n°64, Trocadéro Sousse. Ces oppositions sont acceptées dans les délais de vingt jours (20 j) à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien en date du 13/4/2024.

2024S00502FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par maître Imed Nechbeh avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 3 Août Trocadéro en date du 24 janvier 2024, enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934, en date du 9 février 2024 Quittance n°M013068 Enregistrement n°24200335, Monsieur Ahmed ben Jamel ben Rjab Ammar May a vendu à Monsieur Mouhamed Kamel ben Kamel ben Rjab Ammar la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une valeur de 5000 dinars destiné au commerce pièces d'occasions exploité à route Moureddine Sousse 4002.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cet avis a été publié dans deux journaux Achourouk et le Quotidiens le 28 mars 2024.

2024S00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 3/4/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 3/4/2024 sous n°24200554 quittance n°M014914. Mme Sonia Bent Jilani NAFFETI, titulaire de la CIN n°02970785 a vendu et cédé à Mr Mohamed Amine Ben Farhat CHOUCHENE, titulaire de la CIN n°09336357, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce article spécialisé et produits divers (Identifiant Unique n°0934788R), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Habib Bourguiba- Kalaa Sghira-Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sise Maison Jilani NAFFETI avenue Mohamed Karoui Rue 191- N°15 Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 18/4/2024.

2024S00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Trabelsi Fathi CIN n°01284131 demeurant à la Rte el Ain km 1.5 im Maheri 3 étage n°20 Sfax a vendu à Mr Kammoun Mahdi CIN n°11077516 demeurant à la rte Soltania km 5 imp Chaari Sfax tout le fonds de commerce nommé "sistrou parafarm" (vente de produits parapharmaceutiques en détail) avec tout ses éléments matériels et moraux sise im Abdelmoula rue Abderrahmen Gafiki à Sfax suivant contrat de vente conclu et signé le 5/4/2024 et enregistré à la recette des finances Rte de Tunis Sfax 8/4/2024 sous n°24201551 suivant quittance

n°M043882 publié au journal «Echourouk» le 17/4/2024, les oppositions se font pendant 20 jours de la publication au JORT entre les mains du vendeur Mr Trabelsi Fathi CIN n°01284131 demeurant à la Rte el Ain km 1.5 im Maheri 3 étage n°20 Sfax.

2024X00464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 21/12/2023 et enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa le 27/12/2023, enregistrement n°23201520 (quittance n°M037668), Mme Arbia Smaili a vendu à la société «MIRAL DET» SUARL dont l'activité est la fabrication des détergents nu et les produits d'entretien et ayant le matricule fiscal : 1696079/X représentée par Mr Hama Nouir tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°44 Avenue de Carthage cité El Mustakbal 2082 Fouchana Ben Arous dont l'activité est la fabrication détergent nu et les produits d'entretien.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse de la vendeuse sise au 12 Rue El Maghreb Cité El Amen Mhamdia Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" le 21/2//2024.

2024400413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp en date du 20/2/2024 enregistré à la recette des finances de Raoued le 20/02/2024, quittance n°M026094, enregistrement n°24200973.

Mr Faouzi Barkouti a cédé le fonds de commerce sis au 45 Avenue la Terre Sidi Omor - Raoued - Ariana (local situé au milieu) avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Sirine Aloui épouse Ridha Lakti.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Maître Rim Boudaya son bureau sis au 43 Avenue Habib Bourguiba 2 étage bu 227 le Colisée - Tunis, et ce dans les 20 jours de la parution du présent avis sur le JORT sous peine de déchéance et forclusion.

Cette annonce est déjà parue dans le quotidien en date du 24/3/2024.

2024400732FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21 mars 2024 enregistré le 25/3/2024 sous le numéro 24200923 quittance n°M022904 à la recette des finances Rue el Jazira la société «SOCOTEB» MF 0014390C a cédé le fonds de commerce sis au 11 rue Mohamed Ali Tunis à Monsieur Wahbi Ben Abdelwaheb Mezghani CIN n°04786448 délivrée le 31 Mai 2018, les oppositions seront déposées à l'adresse du dit fonds selon la loi 20 jours à partir de la publication au JORT et a été publié au journal le Quotidien en date du 29 mars 2024.

2024400766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/02/2024 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 7/3/2024, sous le n°24201694 quittance n°38768, Mme Latifa bent Azouz Bougatfa a vendu à Mr Mohamed ben Mahmoud Elfeki la totalité du fonds de commerce (tout commerce) avec tous ses éléments corporels et incorporels au local situé à rue Imam Ibn Arafa Cité Ennasr, La Marsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ahmed Ben Jemia à son bureau d'étude 95 rue Le Koweït La Marsa.

NB : Cet avis a été publié au journal quotidien Le Temps le 4 avril 2024.

2024400830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 28/3/2024 et enregistré à la recette des finances de Djerba à la même date sous numéro 24202269, quittance n°M039924, Monsieur Akram Mejberi titulaire de la carte d'identité nationale n°09100924 a vendu à Madame Imen Guedidi titulaire de la carte d'identité nationale n°08612280, la totalité de fonds de commerce qui s'agit de «vente des vêtements prêt à porter» sise à Batha Sidi Ibrahim Jomni Houmet Souk Jerba. Toutes opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne chez Maître Khalil Dhahir demeurant à Rue Sidi Abess 1er étage bureau n°2 Houmet Souk Djerba. Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°11891 en date de 5/4/2024.

2024400891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p de vente d'un fonds de commerce en date du 16/3/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 18/3/2024 sous le n024201468 quittance n°M028341, Mme Aouatef BenMansour CIN 08701306 a vendu à Mme Nisserine Ben Ghorbel CIN 08735437 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente d'article de décoration et de cuisine sis au magasin n°03 à la résidence Leila, Avenue Les Martyrs Mourouj 6 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions devront être adressées à l'adresse de la vendeuse sise à la résidence Essaâda, appartement 0-2, El Mourouj 5 dans un délai de vingt (20) jours à compter de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Al Chourouk le 23/3/2024.

2024400892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/3/2024 enregistré à la recette des finances MANZAH VI le 29/3/2024 sous le n°24202451 quittance 049866 la Société

Tunisienne des Articles de Fêtes SARL identifiant unique 1121860T a cédé à monsieur Adel Hzami cin n°00418711 le fonds de commerce sis au 18 rue Tarek Ibn Zied Manzah 5 Ariana Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Fatma Belghith Avocat sis au 2 Bis Rue El Khartoum le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce est parue dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 4/4/2024.

2024400893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28 mars 2024 enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana le 8/4/2024 (quittance n°M043857 enregistrement n°13449577) Monsieur Amor Ben Ahmed Ben Hamed Baccouch, CIN n°05728307 a cédé et vendu à Monsieur Najib Ben Mohamed Ben Khalifa Sadaoui, CIN n°13449577 tout le fonds de commerce exploité comme café de première catégorie au local situé au 1 et 2, rue Ibn Mandhour Résidence Karaouane 1 l'Ariana.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse 1 et 2, rue Ibn Mandhour Résidence karaouane 1 l'Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Les présent avis est paru au journal Echourouk le 13 avril 2024.

2024400898FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 02/4/2024 et enregistré à Cité Ezzouhour le 4/4/2024 sous le n°24200621, Q M026078, la Société INES ayant son identifiant unique n°0554569R, a vendu à Mr Mohamed Habib Ben Abdelaziz, la totalité du fonds de commerce (tout commerce) sis au 93 rue 4001 Cité Ezzouhour, au prix de cinquante mille Dinars (50.000,000 dinars).

Les oppositions sont acceptées au cabinet maître Mohamed Yasser Trabelsi 7 rue Ibn el Jazzar Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 17/4/2024.

2024400907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat daté le 22/3/2024 enregistré à la Recette des Finances El Menzah VI en date du 3/4/2024 Quittance n°M052413 enregistrement 24202593). La société AXA FOOD, Identifiant unique 1580862A a vendu à Mme Takwa Bent Ali Ben Mohamed Boukhris épouse Hédi Chahed, titulaire de la CIN n°08708175 tout le fonds de commerce des deux locaux 1 et 2 pour tout commerce, sis au Rez-de-chaussée Résidence Le Belvédère Bloc A, Avenue Hédi Nouira Cité Ennasr Ariana. Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse en date du 17/4/2024.

2024400908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 2/4/2024 enregistré à la recette des finances de Béja le 3/4/2024 sous le n°2426277 quittance n°M027329, Monsieur Mohamed ben bechir Omrani CIN 02243384 a vendu à Soumaya Bent Ammar Omrani CIN 09455857 la totalité de fonds de commerce destiné buvette sis à rue Moncef bey Béja nord Béja avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de madame Soumaya Omrani sise à l'avenue Habib Bourguiba n°88 Béja dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024400916FCCC2

Location gérance libre

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9 Février 2024, Enregistré à la Recette des Finances Charguia le 8 Mars 2024 sous n°24302387 quittance n°M039662.

Mr Mouhamed Ben Ibrahim ben Ghanem demeurent à Rue Bab Mnara Borj Turki Ariana titulaire de la CIN 06533153 et MF 1171986K a loué le Fonds de commerce sise au 96 Av Louis Brail Cité El Khathra Tunis destiné à la vente de gâteaux avec tous ses éléments réels et moraux à la société AYMA de commerce des Biscuits, MF 1826619D et sa représentante Légale Mme Yasmine ben Marouane Farhat titulaire de CIN 07432026 et ce pour une durée de six ans commençant le 15 Février 2024 et finissant le 14 Février 2030.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 02/4/2024.

2024R00803FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 20/11/2023 et 19/07/2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 19/03/2024 sous le n°24300319, La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mme Safeya Bent Jômaa Hamzaoui, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n° 230 au pavillon 2 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/11/2023 au 31/10/2024, renouvelable par tacite reconduction.

2024R00907FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 25/08/2020 et 30/10/2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 03/11/2020 sous le n°20301157. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Lotfi ben Habib Abid, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes N° 08 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de dattes et fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 au 30/04/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2024R00908FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 09/06/2020 et 25/09/2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 27/10/2020 sous le n°20301124, La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié Mme Rachida Ben Mahdi Veuve Saâdi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes N°20 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des dattes et fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 au 30/04/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2024R00909FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances à la Chebba le 17/11/2022 n° d'enregistrement 23301667, quittance n°052083.

Mr Hassan Jabeur titulaire de la CIN n°03840463 au nom de madame Najia Jabeur titulaire de la CIN n°03851324 en vertu d'un acte de procuration sous seing privé le 30/5/2020 loue à Maher bin Ibrahim bin Mohmed Al-mukshar CIN n°09383911 demeurant à rue Sidi Ahmed Al-charif de Mahdia, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Chaker à la Chebba gouvernorat de Mahdia dénommé "Café Marhaba " et pour une durée de 10 ans à partir du 01/11/2023.

2024S00488FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/3/2024, enregistré à la Recette des finances de Kasar hlel le 22/3/2024, sous le n°24300720, quittance n°21998, Madame Ines Louad a loué à la société Ines Shopping, le fonds de commerce sis au n°12 complexe Hannabal à Ksar Hellel.

Les oppositions doivent être présentées auprès du propriétaire demeurant à l'adresse du fonds de commerce où une copie de l'acte location a été déposée, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 16 Avril 2024.

2024S00493FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des Finances de AKOUDA le 25/01/2024 sous le n°24300174 Quittance n°004503, la Société «TUNISIA GENERAL Trading» (IU : 0009247M) dont le siège se situe à la zone industrielle Akouda a donné en location gérance à la société «AB LABS» société en cours de constitution dont le siège est à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du premier étage du local situé à route de Tunis zone industrielle Akouda avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au cabinet de son avocat Maître Mohamed Seifeddine El Hichri sis à B9 résidence Palais du Golf rue Lac Mâlaren Lac 1 Tunis 1053, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 18/4/2024.

2024S00494FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/3/2024, enregistré à la recette des finances de Hajeb Laâyoun en date du 21/3/2024 sous n°24300323 Quittance n°M0007634, et rédigé par l'Avocat à Kairouan le Maître Abbassi Abdelwahed. Mr Riadh Hajji titulaire de la CIN n°02067943 a loué à Mr Aymen Soltani, titulaire de la CIN n°0773483, la totalité du fonds de Commerce du local, destiné pour le commerce de produits alimentaires en détail dénommé «Magasin Al Baraka» situé à : Avenue de La gare, Hajeb Laâyoun, Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées entre les mains du locataire à l'adresse du local concerné du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 3/4/2024.

2024S00496FCCC3

Location du fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 Mars 2024, enregistré à la Recette des finances de Tyna à Sfax, le 4 Avril 2024 quittance n°M022831 enregistrement n°24301007. La Société Africa Fibre a loué à la Société Serpi Clean (société en cours de constitution), la totalité du fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de tissu et de textile sis à la route de Gabès km 5.5 Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cet avis.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 8 avril 2024

2024X00456FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Dénomination : Syndic résidence Venus

Siège : Résidence Venus Avenue Khalifa Karoui Sahloul 3 Sousse.

PV de constitution : en date de 19/3/2023.

Président du syndic : Mme Sihem Kassab

Gérance du syndic : Société «Immeuble Plus» - SARL - Syndic immobilier professionnel son identifiant unique 000MA1401290 IP représenté par Mme Sihem Kassab Tél : 98 563 732

Siège social Imm. Akmar2 app. n°5 passage la mer du Nord Zone de la plage H.Sousse.

2024S00486APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant PV en date du 24/11/2023, enregistré à la recette des finances de Sousse le 15/4/2024, enregistrement n°24800313 et reçu n°17241, un groupement de développement agricole est constitué :

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001.

Dénomination : Groupement de Développement Agricole à El Akermia et Dhoueflia

Lieu d'intervention : El Akermia et Dhoueflia - Imadet Souef Est - Délégation Saouef Gouvernorat Zaghouan

Objet de l'intervention : Protéger les ressources naturelles - exploiter et préserver l'eau potable;

Président : Mehdi Salem

Trésorier : Néji Dhifallah

Membre : Sami Marzouki.

2024S00489APSF1

Constitution d'une association

Nom et prénom : Association sportive de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Sfax

Local : Ecole supérieure des sciences et techniques de la santé de Sfax.

Spécialité : foot bail - volley ball - tennis de table

Objectifs : encadrement et développement des capacités sportives au profit des étudiants de l'école

Reçu pour accomplir la constitution de l'association n°1988 le 14 mars 2024.

Les représentants :

- Président : Ahmed Hakim

- Vice Président : Mohamed Mallek

- Trésorier : Mohamed Chaari.

2024X00366APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : La société El Mansour Tabarka, SA dont le siège social est à résidence Nord Hilton Rue Mississippi Immeuble 3-4ème étage Tunis Belvédère et à Ben Arous Zone Industrielle Rue de la Physique. MF N°745328M

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : Il s'agit du TF3039 Jendouba dénommé "El mansour" d'un hôtel touristique situé à Tabarka. Superficie générale de 12 Hec 54 Are. Se compose d'une partie de terrain destinée pour parking et la 2ème partie est de 8Hec 20Ares c'est l'hôtel Tabarka de 7 bâtiments avec 3 étages

La 1ère partie : L'entrée de l'hôtel est destinée pour la réception de l'hôtel plus 3 étages de 12 chambres toutes équipées

La 2ème partie se compose de 3 étages avec 18 chambres toutes équipées de 3 étages aussi

La 3ème partie se compose de 13 chambres toutes équipées de 3 étages aussi

La 4ème partie se compose de 17 chambres toutes équipées

La 5ème partie avec de 3 étages avec 17 chambres et 1 autre étage de 12 chambres totalement équipées

La 6ème partie avec aussi de 3 étages de 17 chambres et rez-de-chaussée et 12 chambres totalement équipées

La 7ème partie avec de 3 étages avec 17 chambres et l'étage avec 12 chambres totalement équipées

1 théâtre - 1 restaurant avec vue sur mer - 1 club nautique - 1 club enfants - 10 terrains de tennis - 1 terrain de foot bal - 1 club de nuit -1 bâtiment pour habitations des employés1 bâtiment pour gardiens

Superficie bâtie est de 4Hec 66 Ares.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé après la réduction de 40% 65.172.000.000 D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 14/5/2024 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Jendouba.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00358VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Compagnie arabe de recouvrement S.A inscrite au R.C Tunis n°B159212002, sise à la rue 8368 immeuble zitouna mont plaisir, Tunis.

Partie saisie : SOCIETE ROSA MARMI, IU : 0760690S, demeurant à rue immeuble Oksor 1 Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 7 Rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble saisi revenant à la partie saisie objet du T.F n°28676 Bizerte dénommé "Rahma" contenant 1450 m², sis à Borj Gamez Bizerte. Il s'agit d'un terrain nu à Bâtir fait parti du plan d'Aménagement de la Ville de Bizerte.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 406 000D000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 21/5/2024 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Bizerte.

2024T00359VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mme Chérifa Baghdadi épouse Hédi Chtioui Garbaa C.I.N n°05508501 demeurant au n°82 Avenue de la République, Zaouiat Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 236.185/1713 parts indivises lui revenant dans la propriété dénommée «Monia 69» objet du titre foncier n°52867 Sousse sis à la rue El Yamen Zaouiat Sousse, les dites parts sont constituées d'une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée, et deux étages, chaque étage comporte trois appartements, la superficie de chaque étage est de superficie de 200m² environ, le rez-de-chaussée comporte deux garages d'une superficie de 100m² environ, et un studio d'une superficie de 80m² environ, il est constitué d'une chambre, un séjour, une cuisine et une salle de bain, chaque appartement des deux étages est composé d'un séjour, une chambre, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : est fixée à quatre cent soixante douze milles quatre cent soixante quatorze Dinars (472.474dt000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 16 mai 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Sousse 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024R00897VEPA1

Vente aux enchères publiques

International Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mme Atlel bent Kamel Mahmoud, gérante d'une société, titulaire de la C.I.N n°09758282 demeurant à rue Ennakhla bni khaled.

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises soit 159/12770 du lot n 95, de la propriété dénommée «el wafa 17» objet du titre foncier 639516 Nabeul, consistant en un terrain sur lequel est édifiée une construction de 3 niveaux : un RDC d'une superficie de 135 m² (3 pièces, sb ; cuisine, salon) et un 1er étage de la même superficie et composition, un 2ème étage en cours de construction sis à rue ennakhla bni Khaled.

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué à (240.000,000DT) frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 20 mai 2024 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2024R00898VEPA1

Vente aux enchères publiques

International Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71.353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Fethi Ben Kmais Ziadi, Agriculteur, titulaire de la C.I.N n°06275983 demeurant à Bir Ezzit Takelsa

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité du lot n°E86 d'une superficie totale de 5033 m², de la propriété dénommée «NCHOU SASSI» objet du titre foncier 41786 Nabeul BIS, consistant en un terrain nu à vocation agricole en forme triangulaire, sis à tekelsa.

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué à (223.082,692DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 20 mai 2024 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2024R00899VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Lamia Belouedhnine Khefacha

Avocate à la cour de cassation

5 rue cyclamen residence ons Hammam-lif - Ben Arous

Tél. : 71.437.384/71.437.395

A la demande de Sonia Douagi : Hamza et Eya Bahloul ; Monia ; Aida ; Neila ; Walid et Saidia ben Mahmoud Ben Hsen renommé Hsouna Ben Abderrahmen Kamoun ayant élus domicile tous auprès de leur avocate Maître Lamia Belouedhine Khefacha sise au 5 rue cyclamen résidence ons Hammam-lif -Ben Arous.

En leur qualité de copropriétaires.

Contre les parties saisis : Zeineb el Ich ; Najwa et Hela ; Mohamed et Dhouha El Douagi demeurant tous à 10 rue Tahar Ben Achour el Marsa .

A la diligence de Maître Lamia Belouedhnine Khefacha, avocate à la cour de cassation, 5 rue cyclamen résidence ons Hammam-lif.

Immeuble à vendre : Local à usage d'habitation objet du T.F 70527 Tunis dont la superficie 208m² nommé Om el Adham

Description de l'immeuble : une villa rez-de-chaussée composée de 4 chambres et un patio couvert , surface couverte est de 138m², cuisine, salle d'eau externe couverte avec des tulles d'une superficie de 28 m².

2 chambres non couvertes et une superficie au milieu de l'immeuble.

Mise à prix : le prix a été évalué suivant ordre sur requête n°31574 à la date du 4/10/2023 cinq cent soixante dix huit Mille cent dinars (578.100.000 dinars) avec les frais désignés ci-après le jour de l'adjudication par l'expert Imed Zouari.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à l'audience de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Tunis qui se tiendra le 14/5/2024 à partir de neuf heures.

Visite de l'immeuble saisi : durant les jours ouvrables et pendant les heures de travail.

Observations :

1- Le cahier des charges peut être consulté, sans déplacement, soit au greffe du tribunal devant lequel de l'adjudication aura lieu, soit en l'étude de l'avocate poursuivante.

2- Ne pourront prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix.

En outre, les personnes qui ne possèdent pas la nationalité Tunisienne doivent, au préalable solliciter de l'administration, l'autorisation devant leur permettre de se porter éventuellement, adjudicataire de l'immeuble saisi.

2024R00917VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Foued Cheikh Zaouali

Avocat à la cour de cassation

Avenue 2 Mars 1934 Mahdia

Poursuivant :

Faycel et Najoua et Ridha et Abderazek et Adel et Ahmed et Dalila Njim dont le lieu de leur correspondance au bureau de leur Avocat le Maître Foued Cheikh Zaouali, Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Contre la partie saisie :

Yassine Njime, journalier demeurant à rue Hsan Hassine n° 14 - Hiboune Mahdia.

Avocat poursuivant :

Le Maître Foued Cheikh Zaouali Avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Obligation exécutive :

Jugement : n°23903 délivré par le tribunal de première instance de Mahdia le 14/7/2022 et selon certificat de non appel de jugement civil délivré par la cour d'appel de Monastir le 12/10/2023 sous n°349.

Immeuble à vendre :

La totalité du terrain Blanc destiné à la construction sa forme rectangulaire sa superficie est 1239 m² sis à place Ennirate appartenant à la zone d'aménagement urbaine de la municipalité de Mahdia délégation Hiboune gouvernorat de Mahdia, objet du titre foncier n°49200 Mahdia.

Mise à prix :

L'expert Mr Hamdene Soua selon expertise en date du 7/12/2023 selon pétition par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia sous n°5184/2023 du 30/10/2023 le montant d'ouverture de la vente de tout le terrain est fixe à : Huit cent soixante sept mille trois cent Dinars (867.300.000) et lui ajoutant les frais.

Date et lieu de la vente :

Le lundi le 20/5/2024 devant la chambre des crées des auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9h.

Visite de l'immeuble :

les intéressés peuvent visiter l'immeuble tous les jours à partir de 8H du matin jusqu'à 18H, et voir le cahier de charge à la chambre des crées auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia sis au palais du tribunal rue Taieb Mhiri Mahdia ou le bureau du maître poursuivant le maître avocat à la cour de cassation à son bureau, tout participant ne peut négocier qu'avec l'intermédiaire d'un avocat non un apprenti ayant déposé le tiers du montant à la caisse des dépôts ou présentant un chèque certifié ou un cautionnement bancaire sans retour.

2024S00491VEPA1

Vente aux enchères

Créancier saisissant : Rachida Bent Mahfoudh Oueslatia, demeurant à Oueslatia-El ALA

Débiteur saisi : Abidi Ben Salem Zairi, demeurant Oueslatia, Cité Oueslatia-El Ala, titulaire de la carte d'identité 02056987

L'avocat : Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, MI n°632223D

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du saisi consiste en :

* Un immobilier résidentiel non immatriculé, situé à la Cité Oueslatia, El-Ala, gouvernorat de Kairouan, ouvrant sur le nord, composé de :

- Véranda menant au nord à travers un escalier le bien objet de la vente composé d'une entrée ouvrant sur une salle de séjour ouvrant sur l'ouest et menant vers le sud à un hall ouvrant sur une première chambre ouvrant sur le Sud et une deuxième chambre ouvrant sur le nord menant. Le même hall mène à l'est vers un couloir en face des toilettes ouvrant sur l'ouest et une cuisine ouvrant sur le nord. Les plafonds sont en dalle, et les murs sont en pierres et briques.

La superficie de tout le terrain sur lequel est construit l'immobilier est : 142.20 m².

La superficie de l'ensemble de l'immobilier couvert en dalle est : 134.40 m². Ledit immobilier est délimité au Sud par le local de Zouhair Sboui, à l'est par une rue, au nord par Taieb Oueslati

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 47425 dinars.

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 20/5/2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 08.30 du matin.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Hédi Mrabet, rue Ali Belhouane Haffouz pendant les heures de travail administratif.

Dressé par Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, MI n°632223D.

2024S00507VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : 1) Bouchaala Nizar, titulaire de CIN 08192664, commerçant d'articles ménagers, domicilié à la route Gremda km 0,5 Immeuble Taj magasin n°1, Sfax 3000 et en qualité de débiteur principal.

2) Yousra Bint Abdel Wahab Abdel Hadi épouse Bouchaala, titulaire de la CIN n°08848637, gérante de société, domiciliée à la route de Gabès km 2.5 route Sidi Salem Sfax, en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé au 1er étage d'un immeuble sis à route Sidi Salem km 3 Sfax, à environ 250 m de la route précitée. Il est accessible à travers l'entrée de la propriété située au rez-de-chaussée, qui appartient aux héritiers de feu Mohamed Bouchaala débutant du coté sud en direction du nord puis vers l'Est jusqu'à se connecter aux escaliers de l'étage se trouvant du coté Nord Est du bâtiment.

La superficie de l'étage est d'environ 184 m² sans tenir compte de la superficie du balcon du coté sud (26 m²), de la superficie du balcon de la cuisine du coté ouest (15 m²) et de la superficie des escaliers (23 m²).

La construction contient un hall qui mène à un séjour et à un couloir qui mène à une cuisine ouvrant sur le sud avec une porte ouest qui donne sur un balcon sans toit. A son extrémité

du côté sud, se trouve un salon avec une porte qui s'ouvre sur le coté sud à un grand balcon partiellement couvert.

Il comprend aussi *2 chambres pour les enfants, avec une salle de douche non équipée, suivie d'un couloir avec placard mural sans portes. *Une suite parentale qui dispose d'une chambre, un petit hall et d'une salle de douche privative non équipée.

Les limites de la propriété, en tant qu'étage, sont celles de l'ensemble du bâtiment, qui est entouré de tous côtés par des usines comme suit : du sud par une rue d'où son entrée et Cherif et entreprises de Ben Jama'ah, chacun dans une secte, du nord par l'usine de Abdullatif Al Omri, de l'ouest trouve l'usine Ben Salem.

Des Notes concernant le bien saisi :

- La cuisine est équipée de comptoirs en marbre noir, d'un lavabo, de sous armoires et d'un grand placard sans portes

- Les portes en bois des chambres ne sont pas à leur place

- Les fenêtres sont équipées de cadres en aluminium et de volets extérieurs, tandis que la plupart des fenêtres intérieures, en verres et en aluminium, ne sont pas à leur place.

- Toutes les armoires murales sont sans portes.

Le courant électrique et l'eau qui étaient fournis à l'appartement à partir des compteurs du rez-de-chaussée, mentionnant le frère de la partie saisie Nizar Bouchaala, en ont été coupés depuis un certain temps, et l'appartement n'est pas équipé de canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement.

La mise à prix : 96.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 13/5/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, inscrite au R.C sous le n°B187881996

Partie saisie : Koubaa Yosri, ouvrier, titulaire de la CIN n°05356489, demeurant à route de Tunis km 6 avenue Mokhtar ziadi Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage de villa sis à Sfax à route de Tunis km 6 kassas ziadi vers sakiet Daiir, édifié au dessus de la maison du père de la partie saisie avec une parcelle de terrain, d'une 44.5 m² de superficie, constituant l'entrée principale menant à l'étage à travers des escaliers.

L'étage est d'une superficie d'environ 165 m², il se compose d'un salon, un séjour, 3 chambres à coucher, une cuisine avec porte suivie de 2 balcons, l'un couvert ouvrant sur le coté ouest et l'autre ouvrant sur le coté sud, une salle de bain et une salle d'eau avec toilette indépendante.

Le terrain est limité du sud, du nord et de l'Est par le père de la partie saisie nommée Koubaa Habib et de l'ouest par une rue d'où il est accessible.

Remarque concernant la propriété saisie :

Selon ce qu'a déclaré la mère de la partie saisie à l'huissier, l'étage saisi n'est plus équipé de canaux reliés à l'ONAS. Ces canaux étaient séparés de l'égout de la résidence du père de la partie saisie il y a quelque temps après y avoir été rattachés.

La mise à prix : 50.400.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 20/5/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au tribunal de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocat maître Ben Abdallah Rim sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties saisies : 1) Abdelhafidh Ben Taiib Fakhfakh, titulaire de la CIN 01124865-, expert judiciaire, demeurant à l'Avenue 5 Août immeuble Carrefour Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit de propriété sur l'immeuble hypothéqué.

2) Monia bent Habib Ben Mohamed Ben Ameur épouse Fakhfakh Abdelhafidh, professeur, titulaire de la CIN 01325970, demeurant à sakit ezzit Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit d'usufruit sur le bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité de l'appartement situé au 1er étage d'un immeuble dit immeuble «Al-Hammami» (app C) sis à Sfax à l'avenue 7 novembre anciennement et actuellement à rue de la liberté, objet du titre foncier n°31016 Sfax nommé «Al Hammami 19» ainsi que les 10/100 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 18733 Sfax.

L'appartement est d'une superficie totale de 117 m², il se compose après modifications selon l'expert M. Moncef Damak, de 3 chambres, un hall, 2 salles d'eau, une salle de douche, une cuisine et une toilette.

Le sol de la propriété est couvert de parterres. Elle est équipée d'eau potable et d'électricité et est reliée à des canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement.

Le bâtiment est équipé d'un ascenseur en plus des escaliers, l'état de l'appartement est bien de point de vue construction et il n'y a aucune activité dedans.

La mise à prix : 210.600.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 20/5/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00448VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocat maître ben Abdallah Rim sis à Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Jamel Abdennaser Ben Mokhtar Krichen, titulaire de la CIN n°01186506, responsable d'un département bancaire, demeurant à l'Avenue Bourguiba rue Chikh Mahmoud Krichen el Ain Sfax- en sa qualité de tiers détenteur.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble nommé «Emna29» objet du titre foncier n°15240 Sfax sis dans un quartier résidentiel à la route de sokra km2.5 Sfax, à environ 120 m de la dite route du coté droit direction cité El Habib.

La propriété est un rez-de-chaussée d'un immeuble de deux étages (au-dessus duquel se trouve un appartement appartenant à autrui et faisant l'objet d'un titre foncier séparé), suivi d'un espace des 2 cotés sud et Est.

Sa superficie est de 320m². Il est limité du sud par Mohamed Abid, de l'Est par Jallouli, du nord par un espace appartenant à autrui affilié au titre foncier n°154668 Sfax, de l'ouest par des escaliers appartenant au denier titre foncier mentionné puis une rue.

La propriété est composée de 2 parcelles mentionnées ci-dessous, comme indiquées dans le rapport de l'expert, M. Elyes Al-Madhyoub :

- La parcelle n°1A est d'une superficie de 169 m² et qui n'appartient à cette propriété que depuis le niveau du sol jusqu'à la hauteur indiquée dans le secteur A-A du plan topographique du titre foncier, c'est-à-dire jusqu'à l'hauteur du plafond du rez-de-chaussée uniquement.

- La parcelle n°4, d'une superficie de 151 m², appartient en sa totalité à cette propriété et qui représente tout l'espace sud et Est séparant le rez-de-chaussée et le mur de clôture Est, et une partie de l'espace ouest séparant le bâtiment de la clôture ouest, jusqu'aux limites de la parcelle numéro 2 du plan topographique du titre.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 169 m². Il comprend 2 halls, un salon dont le plafond est en staff, une cuisine, trois chambres dont 2 ouvrant sur le coté ouest et la 3ème donnant sur le nord, une salle de bain et deux vérandas : l'une ouvrant sur le sud l'autre donnant sur le coté nord et s'ouvre sur la cuisine.

La propriété est complète de point de vue construction et installations et son état général est modeste. L'équipement sanitaire et la boiserie sont d'une qualité normale.

Le sol est recouvert de carrelages, il est entièrement enduit et peint tant sur les côtés intérieurs qu'extérieurs. Les murs de la cuisine et de la salle de douche sont recouverts de porcelaine, les fenêtres sont équipées de fer, et la façade de la véranda qui s'ouvre sur la cuisine est entourée d'une barrière de verre et d'aluminium.

Notes incluses dans le rapport de l'expert :

- La façade de la petite véranda, la fenêtre de la cuisine, la fenêtre de la salle de douche et la fenêtre de la chambre intérieure ouvrent toutes sur le coté nord ou se trouve l'espace affilié au titre foncier n°154668 Sfax appartenant à autrui.

- L'espace appartenant à la propriété des côtés EST et sud, et en partie ouest est clôturé et une grande partie de son sol est carrelé car il représente l'entrée principale. Il est équipé d'une grande porte métallique à deux vantaux pour l'entrée d'une voiture. Il contient un abri pour celui-ci recouvert de plaques métalliques.

La mise à prix : 220.000.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 22/5/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées

du tribunal de première instance Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00449VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Rebai Chiraz

Avocate à la cour d'appel

Avenue Habib Thameur Immeuble Elmanar 1er étage; Bloc A - Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué; aura lieu le lundi 13 Mai 2024 (13/5/2024) à partir de neuf heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rebai Chiraz avocat à la cour d'appel ; avenue Habib Thameur immeuble el Manar 1er étage; bloc A Sfax.

Poursuivant : Faeiz Mzid demeurant à route Lafrane km1.5 Sfax, titulaire de la CIN n°01325746 domicile élu au cabinet de Maître Rebai Chiraz Avocat poursuivant avenue Habib Thameur immeuble el Manar 1er étage; bloc A Sfax.

Débiteur saisi : Amira Jarraya, demeurant à la route de Tunis km 12 impasse elgroubi - Sfax, titulaire de la CIN n°08154026

Désignation de l'immeuble à vendre : La totalité de la moitié à l'indivision du terrain clôturé de ses quatre cotés sur lequel est construite une villa moderne, sis à la route de Tunis km 12 impasse el groubi, d'une superficie d'environ 450.5 mètres carrés.

Mise à prix : Cent vingt cinq mille dinars (125.000,000 D).

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première Instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de maître Rebai Chiraz Avocate à la cour d'appel, Avenue Habib Thameur Immeuble. Elmanar 1er étage Bloc A - Sfax.

2024X00451VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'adjudication : Aura lieu le lundi 20 mai 2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

L'avocat du surenchérisseur : Maître Lotfi Ben Kraiem, avocat à Sfax domicilié à son étude sise à rue Habib Thameur Immeuble Borj Khalifa 2ème étage Sfax.

Le surenchérisseur : Mounir Samet, qui a choisi son domicile bureau Maître Lotfi Ben Kraiem, Rue Habib Thameur Immeuble Borj Khalifa 2ème étage Sfax.

Le poursuivant : Mounir Njeh domicilié, sakiet ezit Sfax qui a choisi son domicile bureau Maître Afifa Chaabouni, 30 avenue Hédi Chaker sakiet ezit Sfax.

Partie saisie : Fawzi Samet, route El Mahdia klm 2 avenue Tastour Sfax.

L'adjudicataire : Habib El Aoud, Sakiet Ezit Sfax qui a choisi son domicile bureau Maître Khalil Triki, Immeuble El Athar Sfax.

L'Immeuble saisi : immeuble immatriculé sous n°42461 Sfax intitulé «HILAN 22» livre 2 n°3412 situé route El Mahdia klm 2 avenue Tastour Sfax objet des 7 parts indivises du 24 parts du dit titre.

Mise à prix : Cent soixante huit mille quarante un dinars et 558 millimes (168.041,558 D)

En ajoutant les frais de l'adjudication sera fixé par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cour de la première instance de Sfax, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2024X00463VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°15499 rendue par le tribunal de première instance de Sousse, Monsieur Sadok Mosbah liquidateur judiciaire (12 Rue Menveille Sousse - Tél : 99 961 170) est désigné pour liquider le logement en cours de constitution faisant objet du titre foncier n°136526 Sousse situé à Zaouiet - Sousse et appartenant à Mme Lilia Bent Romdhane Ben Rejeb Bouguezzi et son mari feu Makram Ben Mahmoud Ben Rejeb Bouguezzi.

2024S00485VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse en date du 12/4/2024, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation d'un terrain à vocation d'habitation situé à Knais (délégation de M'Saken) objet du titre foncier n°177151 Sousse propriété du feu Nidham Ben Fraj.

2024S00498VEPA2

Clôture des opérations de liquidation de biens immobiliers

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse en date du 27/3/2024, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation :

- De l'appartement situé au rez-de-chaussée à l'immeuble Folla à Chatt Mariem objet du titre foncier n°154753 Sousse et du parking situé au sous-sol de l'immeuble Folla objet du titre foncier n°154694 Sousse.

- De l'appartement au 4ème étage situé à l'immeuble les jardins El Yasmine à la cité Turki Sousse objet du titre foncier n°190584 Sousse et du parking au sous-sol de même immeuble, objet du titre foncier n°190539 Sousse.

2024S00499VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 17303 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 26/02/2024 il a été décidé la nomination du maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 Janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de Zeineb Amar. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X00457VEPA2

Vente immobilière pour la 4ème fois au plus offrant

Faillite de la Sté Immobilière Méditerranée

Siège social rue du Lac Locheness 1053 - les Berges du Lac Tunis

Capital de 150 000 dinars

Identifiant Unique : 911670D

En vertu de l'ordonnance sur requête n°838 rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 13/3/2024 Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- 02 appartements (triplex) avec cellier et 02 place de parking

- 26 place de parking

Situé à la résidence les terrasses de Soukra avenue Fatouma Bourguiba la Soukra et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse rue 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Immobilière Méditerranée».

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Ben Youssef 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 4/6/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

2024400808VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 15.800.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri Mégrine 2014 - Mégrine Riadh

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 15 Mai 2024 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes de l'exercice 2023 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R00902SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 Mai 2024

La Foncière les Oliviers S.A

S.A. au capital social de : 125.000 D

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RNE : 0514051S

MF : 514051 SAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société La Foncière les Oliviers S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 10 mai 2024 à 10 heures au siège social de la Société sis 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions y mentionnées ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 et distribution des dividendes ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2024-2025 et 2026.

- Pouvoirs à donner.

2024R00910SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siége social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha à Mahdia informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra le Mercredi 15 Mai

2024 à 10 heures du matin au siège social de la société à Mahdia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'activités pour l'année 2023.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers au titre de l'année 2023.

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'année 2023.

4. Approbation des conventions règlementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

7. Examen de la procédure de cession de l'action attribuée au président directeur général de la société à titre de régularisation.

8. Procuration pour le président directeur général en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du Mardi 30 Avril 2023 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2024S00482SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TISSAGE VELOURS «STIVEL»

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

RNE : 0004419S

Matricule fiscal : 004419 S/A/M/000

CNSS : 55650/69

Siège social : Route de Mahdia BP 44 - Monastir 5018

Messieurs les actionnaires de la société STIVEL sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 mai 2024 à 10 heures au siège de la société Route de Mahdia à Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions et des opérations règlementées relatives à l'exercice 2023.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2024S00506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 16 000 000 Dinars

14, Av. Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

MF : 045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 16 mai 2024 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2024X00454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Commerciale de Distribution

SA au capital de 690 200DT

Siège social : Zone Industrielle Essouani Ht Souk 4180 Djerba

RNE : 0010318B

Affiliation C.N.S.S : N°39190-02

Le conseil d'administration de la SOCODIS Djerba a l'honneur de convoquer ses aimables actionnaires à une assemblée générale ordinaire le samedi 4 mai 2024 à 10h du matin au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration sur le bilan et la gestion 2023.

2) Approbation des deux rapports.

3) Quitus aux administrateurs sur la gestion 2023

4) Questions diverses et résolutions.

2024X00458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

LINK DISTRIBUTION

«Société en liquidation»

S.A. : Au capital de 301.020,000 Dinars

Siège social : Z.I Poudrière 2 Sfax

Identifiant Unique : 1214663E

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société LINK DISTRIBUTION sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra Samedi 18 mai 2024 à 9 heures du matin au siège de la société sis à la Z.I Poudrière 2 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation de ce dernier,

2) Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation sur des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

4) Quitus aux directeur général président du conseil d'administration et membres d'administration pour la gestion de l'exercice 2023,

5) Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

6) Questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2024X00459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BTK CAPITAL»

Filiale de la Banque Tunsio - Koweitienne

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0771607 Q

Messieurs les actionnaires de la société «BTK CAPITAL» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 mai 2024 à 10 heures au siège social de la société sis au 10 Bis, Avenue Mohamed V Immeuble BTK - 1001 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/ 2023 ;

7- Pouvoirs pour formalités.

2024400894SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BTK INVEST HOLDING

SA au capital de 500.000 dinars

IU : 0846838R

Siège social : Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK INVEST HOLDING, filiale de la BTK Bank, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi 17 mai 2024 à 11h au siège social de la société, sis au 10 bis avenue Mohamed V - 1001 Tunis, immeuble BTK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions courant l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7. Annulation du montant des jetons de présence pour l'année 2023.

8. Pouvoir pour formalités.

2024400895SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Soclété GAT Investissement

Société anonyme

Capital social : 40 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

Identifiant Unique : 0539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 20 mai 2024 à 10 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cet avis annule et remplace l'avis paru au JORT n°41 du 5 avril 2024 sous le numéro 2024400773SAN B3.

2024400896SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 20/5/2024 à 10h

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE LOGISTIQUE - S.F.T.L

Société anonyme

Au capital social de 200.000,000 DT

MF : 1184578 QAM 000

Siège social : à la Z.I M'Ghira 3 - Fouchana - Ben Arous

Chers actionnaires de la société S.F.T.L, vous êtes convoqués à venir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 20

mai 2024 à 10h au siège social de la société qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers annuels et du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 30/9/2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 30/9/2023,

- Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Questions diverses.

2024400897SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B01568 2005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 Mai 2024 à 10h à Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;

- Fixation des jetons de présence aux membres de Conseil d'Administration ;

- Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi et ce, dans les locaux de la société.

2024400901SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE BAKOMOTORS

SA au capital de 898 335 TND

Siège social : Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Identifiant Unique : 1732469P

Messieurs les actionnaires de la Société «BAKOMOTORS» société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 mai 2024 à quinze heures (15H) au siège social sis à la Rue de Beja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie ; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023;

7. Jetons de présence ;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024400902SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE BAKOMOTORS

SA au capital de 898 335 TND

Siège social : Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Identifiant Unique : 1732469P

Messieurs les actionnaires de la Société «BAKOMOTORS» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 Mai 2024 à seize heures (16H) au siège social sis à la Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

3. Augmentation du capital social de la Société;

4. Délégation de pouvoirs;

5. Pouvoirs pour formalités.

2024400903SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'UNIVERS IMMOBILIER

Société anonyme

IU capital de 3.500.000

Siège social : I.C.C 3ème Etage Bur 9 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

IU : 0495974W

M.CNSS : 144353-17

Messieurs les actionnaires de la société sont invités à l'Assemblée

Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 24 Mai 2024 à 11h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice 2023, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées par l'art 200 du code de sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Distribution des jetons de présence.

2024400904SANB3

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : 3, avenue Louis Braille - 1002 Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : N°0645176H

Les Actionnaires de la Société Groupement pour l'Informatique sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 mai 2024 à 10 heures au siège de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de la convocation à la présente réunion ;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022. ;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Questions diverses;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société.

2024400905SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Institut de Formation de la Bourse de Tunis

SA au capital de : 300 000 Dinars

Siège social : 19 Bis Rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis

Matricule fiscal : 514122Q/A/M/000

Registre de commerce : B125662000

Les actionnaires de la société Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu au siège de la Bourse de Tunis, 34 avenue de la Bourse - Les Berges du Lac 2 - Tunis, le jeudi 16 mai 2024 à 9h30, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2023,

- Approbation des états Financiers arrêtés au 31/12/2023

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Désignation de nouveaux membres du conseil d'administration

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

2024400906SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES EXIS

Société anonyme

Au capital de 25 000 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia I - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0710655M

Messieurs les actionnaires de la Société EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES - EXIS, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée conformément aux dispositions de l'article 277 du code des sociétés commerciales qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 10h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 1053 Rue du Lac Turkana, Tunis.

Et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Examen de la demande du ministère des finances relative à la nomination de représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société.

- Pouvoir pour accomplir les formalités d'enregistrement et de publication.

2024400909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EDUCATION CONSULTING COMPANY

Société anonyme

Au capital de 4.500.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 1715224WA/M/000

Identifiant Unique RNE : 1715224W

Messieurs les actionnaires de la société EDUCATION CONSULTING COMPANY S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 mai 2024 à 11 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocations relatives à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/8/2023 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/8/2023

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2023;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux administrateurs; et

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2024400912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 39.645.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 1519569 Z/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1519569 Z

Messieurs les actionnaires de la société HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi le 22 mai 2024 à 10 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046 - Yunis, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocations relatives à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/8/2023 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/8/2023;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2023 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux administrateurs;

- Nomination/Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Nomination/Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes; et

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2024400913SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunis Bay Alliance Golf Project - TBAGP

S.A au capital social de 18 200 000 Dinars

Siège social : Lac Medical Center, 7ème étage, Les Berges du Lac 2,

1053 Tunis

Identifiant unique : 1417331M

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunis Bay Alliance Golf Project sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Mai 2024 à 16h à l'Hôtel LE MONACO Hôtel & Thalasso Boulevard 14 Janvier, 4000 Sousse, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article 280 du CSC, les documents de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires à l'hôtel Elmechtel Tunis dans les délais légaux pendant les jours ouvrables de 8h à 13h.

2024400914SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Filature et de Tissage

Société anonyme

Au capital 2 000 000 dinars

Siège social : Rue 4862 Sidi Hassine Sédjoumi 1095 Tunis

Matricule Fiscal : 002425GAM 000

Registre de commerce : B16281997

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE «STUFIT» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024 à 10 H au siège social sis à rue 4862, Sidi Hassine Sedjoumi 1095 à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard apporté à la convocation de l'assemblée 2021

- Lecture du rapport sur la gestion de l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

- Examen et Approbation des comptes de l'exercice 2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2022, 2023, 2024.

2024400915SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

"EL BARAKA " de Mahdia

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle De Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale ordinaire sera tenue le jeudi 23 mai 2024 à 11h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Lecture du rapport moral des années 2021-2022-2023

- Lecture du rapport financier des années 2021-2022-2023

- Lecture de rapport du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023

- Discussion des rapports et les proposer pour l'approbation

- Donner quitus aux membres du conseil d'administration des années 2021-2022-2023

- Affectation des résultats.

- Renouvellement d'un tiers des membres du conseil d'administration

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

Observation : la société Mutuelle De Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia annonce que l'ouverture des candidatures aux membres du conseil d'administration aura lieu à partir du 3 Mai 2024 jusqu'au 11 Mai 2024, les personnes souhaitant se porter candidates doivent soumettre leurs demandes au nom du président de la société avec une lettre recommandée avec un accusé de réception.

2024S00508SODB3

DIVERS

Avis au public

Notification concernant la perte du titre de propriété n°1678/12

Objet du titre foncier n°12325, Béja

Je suis le soussigné, Mouldi Ben Tayeb Ben Boujemaa Rihani, titulaire de la carte d'identité nationale n°02103148, titulaire d'un certificat de perte n°175 délivrée par la Garde Nationale de Béja Nord, et résident d'Al Amayriya Azra Béja Nord, Béja. Je souhaite déclarer la perte du titre de propriété n°1678/12 objet du titre foncier n°12325, Béja.

2024R00903DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Hosni Adel titulaire de la CIN n°07319874 du 12/09/2015 déclare la perte du titre de propriété n°17/993 pour le titre foncier n°16468 Manouba nommé Dar Aicha sis à Douar Hicher Manouba. Suivant déclaration de la municipalité de Radés le 16/4/2024.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien du 16/4/2024.

2024R00906DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Akila bent Mohamed Salah ben Alaya Amamou, CIN n°04137947 du 25/4/2014, demeurant à cité« Sidi Najjar» - Moatamar - Sahline, déclare avoir perdu son titre de propriété (titre foncier n°76139 Monastir), à caractère résidentiel, suivant un certificat de perte délivré par le poste de la sûreté nationale de Sahline le 02/4/2024.

2024S00483DIVD2

Perte de titre de propriété

Aicha Brigui veuve Salem Naem titulaire de la CIN 04181096 au nom des Héritiers Salem Naem avise le public qu'elle a perdu le titre de propriété n°8825 daté du 22/9/2005 qui concerne le titre foncier n°107571 Sousse sis à la délégation de Sousse gouvernorat de Sousse d'une surface de 79 m².

Celui qui le trouve peut contacter la propriétaire à son adresse Av de la Liberté n°27 Zeramdine.

Le présent avis a été publié au quotidien "AlChourouk" le 16/4/2024.

2024S00484DIVD2

Déclaration de la perte de titre propriétaire

Monsieur Afif Ben Fradj Elgharbi titulaire de la CIN 02863964 déclare la perte de titre de propriété n°03/30960 concernant le titre foncier n°128032 Sousse sis à Hammam Sousse - Sousse.

Prière à celui qui le retrouve de bien vouloir le déposer à cette adresse : N°30 rue Abdelaziz Alagerbi Hammam Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 27/3/2024.

2024S00490DIVD2

Avis

Slim ben Elhaj a perdu son acte de propriété d'un lot de surface 345 m² sis à la route Ain km 6.5 Sfax. Il veut extraire un 2ème acte. Ceux qui ont opposition doivent l'annoncer chez le notaire à Sfax Rachid Cheikh Rouhou.

2024X00450DIVD2

Perte

Mme Chieb Souad CIN n°05372681 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 27/9/2013 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00460DIVD2

Perte

Mm Kthiri Fetheya CIN n°08830610 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 8/6/2005 dressé par les notaires SADEDI HEJER et Sehili Mounia, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00461DIVD2

Rectificatifs

Avis rectificatif de la Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2024

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 128.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, Rue Hédi Nouira

I. Unique au RNE : 0014161 Q
Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Suite à l'insertion d'une erreur matérielle au point n°7 du l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023 qui se tiendra le samedi 27 avril 2024 à 11 H du matin à l'Hôtel "The Residence Gammarth", Tunis, publiée au J.O.R.T. du 5 Avril 2024 sous la référence 2024R00854SANB3, il sera comme suit :

7- Ratification de la cooptation de 02 nouveaux Administrateurs.

2024R00927RECZ9

Correction de la date de l'assemblée

Nous vous prions de bien vouloir corriger l'annonce n°2024400855SANB3 parue au JORT n°42 du 8 Avril 2024 version française comme suit :

Date de l'assemblée générale extraordinaire le samedi 27 Avril 2024 à 11 H au lieu du samedi 16 Avril 2024 à 10 H.

et le reste sans changement

2024400911RECZ9